

**Procès-verbal
Comité Technique Spécial
Interrégion Nord Picardie
11 juin 2013**

Liste des Présents

Représentants du personnel

Titulaires

Nathalie Gressier (CGT) - Secrétaire
Yann Lorin (CGT)
Ivan Praud (CGT)
Pascal Le Guen (SUD)

Suppléants

Pierre Barbet (SUD)

Représentants de l'administration

Stéphane Geneté
Marc Talon
Sandrine L'Aminot - Secrétaire
Michel Pintiau
Laurent Sauvage
Richard Rougier

Excusés

Samuel Desoutter (CGT)
Raphaël Clotuche (CGT)
Véronique Harnay (CGT)
Sabrina Sarazin (CGT)
Jennifer Clerget (CGT)

ORDRE DU JOUR

Comité Technique de l'Interrégion Nord-Picardie

Séance du 11 Juin 2013 à Achicourt

- 1- Approbation du Procès Verbaux** (présidence : S. Geneté/M Talon)
 - 1-1 de la séance du 17 Avril 2012 (pour avis)
 - 1-2 de la séance du 16 Octobre 2012 (pour avis)
 - 1-3 de la séance du 11 Février 2013 (pour avis)

- 2- Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS** (pour information)
 - 2-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 2-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

- 3- Activité** (pour information)
 - 3-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 3-1-1 Bilan de l'activité diagnostic (opérations « démarrées en 2013 »)
 - 3-1-2 Bilan de l'activité fouille
 - 3-1-3 Prévisions pour la fin d'année 2013

 - 3-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
 - 3-2-1 Bilan et situation

- 4- Emploi** (pour information)
 - 4-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 4-1-1 Bilan CDD 2013
 - 4-1-2 Définition des besoins par région

 - 4-2 pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)
 - 4-2-1 Bilan CDD 2013

- 5- Organisation du travail**
 - 5-1 pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)
 - 5-1-1 Définition des horaires collectifs de travail dans les centres archéologiques et les bureaux administratifs (pour avis)
 - 5-1-2 Bilan 2012 des 75/25 (pour information)

- 6- Questions diverses** (pour information - présidence : S. Geneté)

Préambule

La séance est ouverte à 10h10 sous la présidence alternée de S. Geneté et de M. Talon.

S. Geneté procède à l'appel des membres présents.

Secrétaires du CTS

- Parité administrative : Sandrine L'Aminot avec l'assistance de L. Delassalle pour la préparation du dossier, la prise de notes et la rédaction initiale du procès verbal.
- Parité syndicale : Nathalie Gressier (CGT) est désignée secrétaire adjoint pour cette séance.

Questions diverses complémentaires

- Complément au cahier des charges scientifique versé par le SRA Nord-Pas-de-Calais à l'INRAP. (I. Praud – CGT)
- Point sur les bases d'Amiens et Villeneuve d'Ascq

1. Approbation des Procès-verbaux (Présidence S. Geneté)

1-1 de la séance du 17 avril 2012 (pour avis)

S. Geneté explique que le point avait été reporté la fois précédente pour transmission tardive.

Il ajoute que V. Harnay (CGT) devait lui transmettre des corrections d'orthographe mais ne l'a pas fait.

S. Geneté propose de voter et de demander à V. Harnay (CGT) la transmission des corrections.

Approbation à l'unanimité.

A noter : les représentants de Sud, qui ont éprouvé des difficultés à se rendre sur les lieux de la réunion, n'ont pas été en mesure de se prononcer sur la validité de ce procès-verbal.

1-2 de la séance du 16 octobre 2012 (pour avis)

I. Praud (CGT) explique qu'il n'a pas eu le temps de le relire et le fera pour la prochaine réunion.

Le point est reporté.

1-3 de la séance du 11 février 2013 (pour avis)

S. Geneté explique qu'il l'a transmis tardivement à Y. Lorin (CGT).
Y. Lorin (CGT) n'a pas eu le temps de le relire.

Le point est reporté.

2. Suite données aux points abordés lors du précédent CTPS (pour information)

2-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

Concernant la création d'un poste d'AST supplémentaire, S. Geneté explique que nous sommes en attente de la validation du projet d'harmonisation fonctionnelle qui est toujours d'actualité. Il ajoute que ce dispositif, préconisé dans le cadre de l'expertise menée à la demande du CHSCT Central et concernant la mise en place du SGA, a conclu à la nécessité de cette harmonisation fonctionnelle qui aurait du se faire avant la mise en production du SGA. Il explique que le Directeur Général a confirmé le souhait de réalisation de ce projet et qu'il est prévu un débat avec les organisations syndicales en septembre pour une mise en œuvre début 2014.

Le point reste à suivre.

Concernant les RFO, la DST a été informée des demandes abusives du SRA du Nord-Pas-de-Calais en matière d'inventaire compliquant leur mise en œuvre mais il n'y a pas eu de retour.

S. Geneté demande si le point doit rester compte tenu qu'il n'y a pas eu de nouveau souci.

S. Geneté ajoute que, pour l'Aisne, le CCE de Soissons a été inauguré récemment entraînant la mise en place d'un nouveau protocole par le SRA.

R. Rougier explique que ces dispositions sont spécifiques au dépôt de Soissons et concernent le mobilier et la documentation. Il ajoute qu'ils ne prendront le mobilier qu'avec la documentation originale.

I. Praud (CGT) trouve anormal qu'un protocole national ne soit pas envisagé.

R. Rougier ajoute que celui-ci est moins complet que celui du Nord-Pas-de-Calais.

S. Geneté pense que cela fixe au moins les règles d'accueil du mobilier dans les CCE et de ce qui est attendu dans le RFO. En cas de nouveau litige sur un inventaire, nous pourrions faire la comparaison avec ce nouveau protocole.

P. Le Guen (Sud) estime pour sa part que les modalités du RFO sont encadrées par l'arrêté de 2004. L'autre problème est que sont exclus des inventaires ce qui relève de la faune, or cela est important scientifiquement.

I. Praud (CGT) souhaite que l'administration communique plus sur ce nouveau protocole auprès des responsables d'opération. Il serait souhaitable d'organiser des réunions sur le sujet et de mener une réflexion collective car le risque de rejet de rapport est réel.

Le point sort.

Concernant la saisine sur la durée des contrats CDD, S. Geneté rappelle qu'il s'agissait de demandes de contrats concernant l'opération de Famars et quelques unes du canal SNE. Celles-ci étaient formulées jusque fin d'année pour certaines, mais la DRH les avait limitées au 30/06/2012 tant que le point n'était pas fait sur l'allocation des moyens et les ruptures de charges éventuelles. Il ajoute qu'au final l'ensemble des contrats ont été prolongés jusque la date prévue initialement.

S. Geneté explique qu'il a reçu une réponse écrite, qu'il a transmise par mail et qui résulte du CT-C de février.

I. Praud (CGT) pense que la réponse est un peu tardive.

Le point sort.

Concernant le repyramidage, S. Geneté explique qu'un état des lieux a été transmis par le siège, il ajoute qu'il va tout de même analyser les réponses qu'il a reçues des agents.

I. Praud (CGT) s'étonne du délai de passage en paie et souhaite savoir d'où peut venir ce problème.

S. Geneté explique que cela résulte d'un manque de moyens humains. La gestionnaire de la paie Nord-Picardie du siège est seule pour effectuer cette tâche. Elle doit reprendre tous les calculs et cela demande du temps. (- de 10 dossiers traités par mois). Aujourd'hui quasiment tous les passages en catégorie 2 et 3 sont traités. Les passages en catégorie 4 ont bien avancé mais les passages en catégorie 5 ont pris beaucoup de retard et sont bloqués sans qu'on en connaisse la raison.

I. Praud (CGT) souhaite savoir ce qui bloque au niveau de l'agent comptable concernant les passages en catégorie 4 et 5.

S. Geneté ne sait pas, il va se renseigner.

P. Le Guen (Sud) rappelle que le processus a été engagé en 2005 et les OS consultés ont répondu en 2006.

S. Geneté précise que la procédure a été lancée par l'administration au 1^{er} Janvier 2010.

I. Praud (CGT) pense que ce n'est pas une priorité de l'établissement et s'étonne que les calculs de paies se fassent au niveau du SGAP et non de l'agent comptable.

S. Geneté explique qu'il s'agit de la personne qui connaît le mieux les dossiers des agents car elle gère également tous les types d'absences (arrêts maladie, temps partiels, absences injustifiées...).

I. Praud (CGT) pense qu'il faudrait vraiment poser la question des moyens mis en œuvre par la DRH sur ce dossier car visiblement il y a un phénomène de goulet d'étranglement. Il propose de faire une saisine.

S. Geneté en prend note.

Le point reste.

Concernant les modalités d'attribution des jours PAS au bénéfice des CDD, il est répondu que des jours peuvent être alloués à ces agents et qu'ils émargeront sur l'enveloppe recherche (petites publications) en dehors des jours PAS.

Le point sort.

Concernant le questionnement aux agents sur l'avancement du repyramidage, S. Geneté explique que cela a été fait et qu'il va analyser les retours afin d'en établir un point.

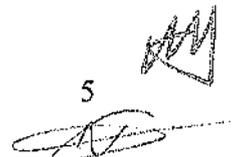
Le point reste.

Concernant la transmission du détail des crédits de fonctionnement du budget 2013, S. Geneté l'a transmis le 12 février 2013.

Le point sort.

Concernant la liste des primo-contrats en 2012, celle-ci a été fournie.

S. Geneté demande s'il y a des observations.



I. Praud (CGT) constate une moyenne de 4,3 mois de contrats sur l'année pour 15 agents et s'interroge sur la gestion des ressources humaines de l'administration. Il souhaite que l'administration limite la précarité d'agents qui n'ont pas de réelles perspectives d'embauche. Il se demande s'il n'y aurait pas d'autres façons de faire en termes d'échanges ou de compléments avec le Canal SNE pour assurer une continuité dans les contrats.

S. Geneté explique que d'une part le problème vient du lissage de l'activité. Beaucoup de fouilles démarrent au même moment entre mai et décembre. On évite de fouiller en période hivernale et par ailleurs Il faut éviter les ruptures de charge des agents en CDI à cette période, c'est pourquoi les CDD font essentiellement du terrain. Il ajoute que pour 2012 l'activité très soutenue à 16000 jours homme pour les fouilles et un emploi CDI stable ont nécessité un recours supérieur aux CDD. Il explique que la DIR s'est rapprochée du Canal SNE et qu'un certain nombre d'agents, même CDI, sont revenus travailler pour la DIR.

I. Praud (CGT) souhaite savoir à quel niveau se font les échanges entre la DIR et le Canal SNE.

L. Sauvage explique qu'il y a des échanges réguliers au niveau DIR et Canal SNE en ce qui concerne la planification des agents et que les AST sont impliqués dans ces réunions. Il ajoute que c'est une préoccupation permanente.

M. Talon indique que certains CDD du canal SNE viennent de loin. Plusieurs solutions ont été proposées aux agents et notamment pour pouvoir retravailler près de chez eux.

I. Praud (CGT) insiste sur le fait que certains CDD se sont pourtant installés dans la région et devraient être intégrés au vivier régional vu leur ancienneté. Il s'interroge sur la fluidité entre les deux DIR.

L. Sauvage estime que c'est le cas.

S. Geneté explique qu'il n'est pas vraiment possible de moduler et que l'Inrap subit les calendriers des aménageurs. Nous répondons sur des délais très courts. Ce type de programmation a un impact direct sur la disponibilité des agents et des contrats.

S. L'Aminot souligne que dans la liste des primo-contrats il y a des stagiaires que l'on a pris ensuite en contrat.

Le point sort.

Concernant la mise en place d'un « cahier de liaison SRA », il n'y a pas eu de discussion car il n'y a pas eu de réunion de service opérationnelle.

Le point reste.

Concernant les conditions de travail de la technicienne de surface de La Pilaterie, S. Geneté explique que la gestionnaire de base a fait faire un devis mais que l'on reste en attente d'un complément.

N. Gressier (CGT) trouve que cela prend beaucoup de temps sachant que c'est en cours depuis février.

S. Geneté explique qu'il est difficile de trouver des intervenants pour ce genre de petits travaux.

Le point reste dans l'attente du deuxième devis.

Concernant la précision sur les types de réserves et les raisons de non validation sur les avis CIRA, le bilan a été fait le 12 février 2013.

I. Praud (CGT) regrette qu'il y ait encore des collègues qui ne reçoivent pas ces avis malgré l'engagement pris, ce n'est pas systématique.

S. Geneté ajoute que V. Kasimirczak commence à rattraper le retard. Une réflexion est en cours sur la manière d'interroger les responsables d'opérations sur les avis qu'ils ont reçu ou pas.

M. Talon précise que la CIRA a beaucoup de retard et évoque la date de mars 2012.

P. Le Guen (SUD) ajoute que le SRA Picardie est aussi en retard du fait d'un manque d'effectif, le dernier avis reçu date de 2011.

R. Rougier ajoute que la secrétaire du conservateur régional a obtenu sa mutation et qu'elle ne sera remplacée qu'en octobre 2013. Il précise qu'un paquet d'avis 2012 a été réceptionné dernièrement.

P. Le Guen (Sud) évoque de gros problèmes concernant les avis CIRA. Il regrette que certaines études de professionnels soient remises en cause par des personnes qui ne connaissent pas bien les dossiers et que les responsables d'opération n'aient pas de droit de réponse. Cela peut générer de la souffrance au travail pour certains jeunes responsables d'opération.

M. Talon explique que l'agent ne peut pas écrire au rapporteur ni au conservateur régional mais il est possible d'écrire au vice président de la CIRA qui est Laurent Bourgeau, conservateur régional de l'archéologie au SRA Centre à Orléans.

I. Praud (CGT) pense que la hiérarchie ayant connaissance des avis CIRA devrait les retransmettre aux responsables d'opération.

R. Rougier indique que c'est le cas pour la région Picardie mais avec six à douze mois de retard.

I. Praud (CGT) explique que les SRA devraient au minimum communiquer sur leurs retards.

P. Le Guen (Sud) indique qu'il serait bon que les agents reçoivent l'avis du rapporteur qui n'est pas forcément le même que celui du conservateur.

M. Talon explique que le rapporteur lit son avis en séance de CIRA et que celui-ci est publié. Le conservateur donne également son avis en cours de séance mais celui-ci n'est pas inscrit dans le rapport. Enfin la commission émet son avis. Le conservateur régional de Picardie nous communique souvent l'avis de la commission au retour de la séance de CIRA, ce qui permet d'avoir une première indication, en attendant la publication du PV, ce qui prend de nombreux mois.

2-2 Pour le Canal SNE (présidence M. Talon)

M. Talon indique qu'il n'y a pas de point suivi sur le Canal SNE.

3- Activité

3-1 Pour la DIR NP (présidence : S. Geneté)

3-1-1 Bilan de l'activité diagnostic (opérations « démarrées en 2013 »)

Picardie

P. Le Guen (Sud) souhaite que soit établie une légende sur les documents concernant la signification des abréviations.

I. Praud (CGT) souhaite connaître l'état du stock d'opérations en Nord-Picardie.

R. Rougier explique que le stock Picardie n'est plus très important et notamment les prescriptions concernant les carrières engagées en 2005 et qui pour beaucoup

arrivent à achèvement. Il reste surtout des opérations difficiles à mettre en œuvre du fait de contraintes logistiques ou ciblées sur les mêmes agents.

Il y a beaucoup plus de prescriptions inférieures à un hectare dans des petites bourgades. Il explique que ces opérations, rapportées à l'hectare, mettent plus de temps à être traitées. Nous n'avons plus de grosses surfaces agricoles en stock.

I. Praud (CGT) trouve que l'activité est tout de même conséquente puisqu'il y a environ 200 hectares à faire dans l'année.

R. Rougier explique que nous maintenons une activité normale en termes de jours/homme mais qu'en termes d'hectares sondés nous sommes en deçà.

S. Geneté annonce que le ratio de sept jours/homme à l'hectare ne sera pas tenu.

I. Praud (CGT) souhaite connaître le nombre de prescriptions qui arrivent en DIR.

R. Rougier constate une baisse des aménagements et ajoute que les collectivités prennent moins d'opérations. Il explique que le Conseil Général de l'Aisne ne prend presque plus de prescriptions de diagnostic, Amiens Métropole ne prend que ce à quoi ils sont obligés car ils sont occupés avec trois grosses fouilles, et pour l'Oise il y a un responsable d'opération « protohistoire » qui est parti, ils ont donc perdu l'agrément, et la responsable d'opération « médiéval » est en arrêt maladie longue durée.

Y. Lorin (CGT) demande s'il y a une réaction du SRA pour maintenir le niveau des prescriptions. De l'activité pourrait être créée en revoyant le zonage.

R. Rougier confirme que la baisse d'activité est un des effets pervers du zonage.

P. Le Guen (Sud) explique qu'il existe une circulaire de régulation afin de compenser le manque d'activité dû à la baisse des aménagements. Il pense qu'il y a des zones délaissées et des villes favorisées ainsi que certaines périodes chronologiques. Il a le sentiment que depuis quelques années le SRA privilégie l'antique plutôt que la protohistoire par exemple. Il ajoute qu'il n'y a pas de prescriptions de fouilles dans l'Aisne. Il s'étonne de ce que les carrières GSM n'aient jamais fait l'objet de prescription de fouille sur les vingt-cinq sites sortis en diagnostic ces vingt dernières années. Par exemple à Tergnier quatre cent hectares ont été diagnostiqués pour, au final, une seule prescription de fouille émise.

R. Rougier explique que pour quelques prescriptions de fouilles dans l'Aisne auxquelles l'INRAP a répondu, les aménageurs ne donnent pas suite car c'est trop cher, donc soit, ils n'exploitent pas, soit ils font appel à un autre opérateur. Un carrier s'est rapproché du CG de l'Aisne et Univarchéo fait une opération sur Soissons.

P. Le Guen (Sud) précise qu'il s'agit d'une prescription sur mesure car une partie du site est ignorée.

M. Talon précise que la plupart des bourgades sont abandonnées, sans aucun suivi archéologique car le SRA n'est pas en capacité de les suivre.

R. Rougier informe d'une forte activité de fouille (mais petites ou moyennes) sur le premier semestre. L'arrêt de la fouille rue Buffon sur Amiens a entraîné la perte de 1400 jours/homme terrain. Au second semestre l'activité est plus calme, peu de prescriptions et peu de consultations en prévision pour 2014. On constate un certain attentisme des opérateurs publics du fait des élections municipales.

R. Rougier rajoute que les prescriptions autour des carrières font l'objet de beaucoup de discussions, les devis sont refaits trois ou quatre fois, les zones sont réduites en fonction de la densité des occupations. Le montage des fouilles est de plus en plus complexe, avec de plus en plus d'ingénierie, on ne peut plus parler de « fouille standard ».

S. Geneté précise que le Gazoduc « Arc de Dierrey » (75 km) va démarrer ainsi que d'autres gazoducs à venir en 2014 « l'Artère du Santerre » et en 2015 « l'Artère des Flandres ».

I. Praud (CGT) demande s'il y a de grands aménagements à prévoir au niveau autoroutier ou ferroviaire.

R. Rougier répond que ce n'est plus dans l'air du temps.

S. Geneté précise qu'une note est à transmettre au DG et au Président pour qu'ils la fassent suivre à la SDA concernant l'harmonisation des pratiques des SRA sur le Gazoduc (bandes de 20 mètres ou 30 mètres).

Nord-Pas-de-Calais

L. Sauvage explique que l'activité est mixte entre des opérations anciennes (2012) avec des surfaces qui peuvent dépasser la dizaine d'hectares, et des opérations récentes (2013) que l'on met en œuvre. Il ajoute qu'il n'y a pas de tension autour de la programmation INRAP avec les aménageurs mais plutôt des difficultés de conditions d'intervention (froid / eau).

Il explique qu'une importante opération est à réaliser fin juin avec l'extension de la plateforme multimodale de Dourges, soit cinquante six hectares à entamer. Le stock d'opération n'est pas complètement résorbé mais il y a un nettoyage à faire dans les prescriptions or cet exercice n'est pas facile car il nécessite de prendre contact avec tous les aménageurs pour savoir où ils en sont dans leurs projets.

Il ajoute que pour les prescriptions récentes, les aménageurs ne sont pas très pressés, il existe également des opérations anciennes, parfois clôturées, qui ressortent.

En ce qui concerne le Pas-de-Calais, la communication sur la réalisation ou non des prescriptions est fluidifiée entre l'Inrap et le CG. Les opérations reviennent majoritairement à l'Inrap, le CG prenant essentiellement les opérations du public.

Il ajoute que les prescriptions nouvelles sont souvent inférieures à cinq hectares.

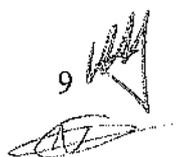
3-1-2 Bilan de l'activité fouille

Picardie

R. Rougier explique que sur le premier semestre l'activité de fouille est plutôt forte même s'il s'agit de petites et moyennes opérations. Il ajoute qu'une grosse fouille de 1400j/h terrain prévue sur Amiens (rue Buffon) a dû être stoppée pour cause de pollution. En revanche le deuxième semestre s'annonce plus calme et peu d'opérations sont prévues pour 2014. Les aménageurs discutent beaucoup plus les prix. Une fouille est en cours sur Passel, en collaboration avec le Conseil Général de l'Oise, mais elle apparaît peu dans les tableaux car dix techniciens viennent du Conseil Général de l'Oise.

Nord-Pas-de-Calais

L. Sauvage informe que sur toutes les opérations ayant donné lieu à consultation, seules deux, à notre connaissance, n'ont pas été attribuées à l'Inrap. Une sur l'église de Croix dont Univarchéo serait l'attributaire, opération complexe techniquement dont



la première offre aurait été rejetée par le SRA. La deuxième est une consultation d'ADEVIA pour Marck-en-Calais et Calais suite à un diagnostic réalisé par Cap Calais qui devrait être attributaire mais nous n'avons pas eu de réponse officielle. Nous sommes dans l'attente d'une réponse pour Bavay et Courcelles les Lens.

P. Barbet (SUD) demande ce qu'il en est du diagnostic de Calais pour le projet de creusement de l'avant port.

L. Sauvage explique que le diagnostic a eu lieu à la mi-mai. S'agissant d'un diagnostic sous-marin, c'est la cellule subaquatique de l'INRAP rattachée à la DST qui s'en occupe. Une étude d'archives et une analyse de cibles à résonance magnétique ainsi qu'une dépollution pyrotechnique ont été réalisées. Les cibles se sont avérées pas intéressantes et le diagnostic est plutôt décevant, il a donc été écourté vu les conditions d'intervention.

3-1-3 Prévisions pour la fin d'année 2013

Picardie

P. Le Guen (SUD) demande s'il y a lieu de s'inquiéter, en termes de perspectives, sur les années à venir.

R. Rougier pense que oui, notamment en raison de la modification de la prise en charge par le FNAP, c'est-à-dire que les lotisseurs ne sont pris en charges qu'à 50% et à partir du 1^{er} juillet 2013 les logements sociaux ne seront pris en charge qu'à 75% au lieu de 100%, cela a donc un réel impact car les aménageurs auront plus tendance à aller vers la concurrence ou à ne pas réaliser le projet.

Il ajoute que nous avons un stock d'opérations à faire avant cette modification mais il va s'épuiser.

S. Geneté explique que nous sommes à 6 600 j/h engagés et qu'aujourd'hui nous ne sommes pas encore sûrs d'atteindre l'objectif budgétaire car il n'y a pas plus d'opérations pour le moment, sachant que l'enveloppe budgétaire est de 15 500 j/h, scindée en deux pour Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

I. Praud (CGT) souhaite savoir ce que devient l'opération d'Amiens (rue Buffon).

R. Rougier explique que suite à l'étude de pollution réalisée par l'aménageur celui-ci a décidé de renoncer au parking souterrain initialement intégré au projet. Le SRA a établi une nouvelle prescription juste pour vérifier quelques éléments ce qui correspond à environ deux semaines de terrain à trois ou quatre personnes, des précautions particulières sont prises en termes de port des EPI.

Il ajoute que la zone à sonder est peu polluée et que l'opération est passée de 1 400 j/h à 50 j/h.

Nord-Pas-de-Calais

I. Praud (CGT) demande quelles sont les perspectives en termes de fouilles.

L. Sauvage explique que toutes celles en portefeuille sont engagées hormis Beutin, et autres consultations.

La fouille de Beaurainville suite au diagnostic fait par le Conseil Général, livre un gros site mésolithique pour lequel le CG n'est pas agréé. Le maître d'ouvrage lance une consultation sous forme de marché pour portage scientifique d'une fouille mésolithique avec mise à disposition d'un gros contingent de personnel du service agréé du département. Il ajoute que le marché porte sur le terrain et sur l'étude et

que l'attribution à l'INRAP est imminente pour un démarrage le huit juillet, soit quatre personnes pendant deux fois quatre vingt jours car il y a une tranche en 2013 et une en 2014, plus des spécialistes pour la phase étude.

S. L'Aminot souhaite savoir ce qu'il en est pour le chantier de Pitgam.

L. Sauvage explique qu'une réunion s'est tenue ce matin et que le projet est signé.

I. Praud (CGT) demande quelles sont les consultations en cours.

L. Sauvage annonce qu'il y a Courcelles les Lens avec la tranche 2 d'aménagement d'un lotissement de Nexity qui est de trois hectares. Une consultation d'un privé est attendue concernant un projet d'usine sur Harnes.

Il ajoute qu'il n'y aura pas d'autre marché subséquent issu du marché cadre avec Valenciennes Métropole pour l'année prochaine.

Il semble que le projet d'aménagement concerné par le diagnostic positif réalisé sur Onnaing ne soit pas engagé.

La troisième phase des fouilles de Famars devrait être engagée en 2014, sinon l'activité fouille 2014 reposera sur les diagnostics positifs en cours car pour l'instant nous avons peu de visibilité.

Y. Lorin (CGT) demande quels sont les diagnostics positifs ?

L. Sauvage explique que l'activité est portée par le littoral plus le secteur des Flandres (lotissements). L'activité dans le bassin minier s'amenuise sauf à Harnes. La métropole lilloise, elle, ne connaît pas la crise et la métropole valenciennoise se porte bien également. Les espoirs portent sur un diagnostic réalisé à Rang-du-Fliers, mais un doute subsiste sur les capacités d'Adevia à engager le projet. Concernant Oignies nous restons dans l'attente de l'avis de la CIRA.

3-2 Pour le Canal SNE (présidence : M. Talon)

3-2-1 Bilan et situation

M. Talon explique que, suite à la remise des rapports d'expertise du Conseil Général de l'Équipement et de l'Inspection Générale des Finances, un avis négatif a été émis sur la réalisation du canal Seine Nord Europe dans sa configuration actuelle. Deux semaines avant cette annonce officielle, VNF avait annoncé qu'il n'y aurait pas d'intervention de terrain en 2013. Sur les 5600 jours/homme prévus une partie concernait des projets de fouilles sur la plate-forme de Nesles et Marquion secteur 9.

Au BR1 étaient prévus 250 jours diags, aujourd'hui la consommation est de 50j/h sur les diagnostics et 5540 j/h sur les fouilles. Vu l'annonce de VNF de suspendre les quelques opérations programmées sur le terrain, la coordination aurait donc du rendre des jours sur 2013 mais du fait d'un besoin plus important pour les études spécialisés et les post-fouilles en cours, les moyens ont été maintenus.

Il ajoute que l'enveloppe des jours recherche n'a pas changée.

En termes de politique générale, M. Talon informe que lorsque le Ministre a annoncé que le projet était, pour l'instant, suspendu et qu'il avait nommé le député Maire de Maubeuge, Monsieur Rémi Pauvros afin de revoir ce projet. Pour ce faire, Remi Pauvros s'appuiera sur deux commissions, l'une technique pour laquelle VNF est maintenue comme maître d'ouvrage, l'autre financière, constituée principalement d'élus (CG et CR) et chargée de revoir les aspects financiers.

Un rapport définitif est prévu pour décembre 2013 afin d'effectuer une demande de subvention d'environ un milliard cinq cent millions auprès de l'Europe en mars 2014.

M. Talon ajoute que le temps de revoir le projet et en attendant la décision de l'Europe, le projet Canal SNE se fera dans un créneau 2014-2020 avec un retour sur le terrain pour les archéologues pas avant 2015. 700 hectares restent encore à diagnostiquer sur les 2500 concernés et les fouilles restent à faire, nous sommes environ aux deux tiers du projet.

En ce qui concerne la base archéologique de Croix-Moligneaux, le bail court jusqu'en mars 2015 mais il aurait été résiliable pour mars 2014 en s'y prenant pour septembre 2013. Mais aucun arbitrage n'a été réalisé par Pierre Dubreuil dans ce sens, le DG étant plutôt favorable au maintien de la capacité d'intervention de l'Inrap pour pouvoir intervenir dès la reprise du projet.

Il ajoute qu'avec 5540 j/h de post-fouille et les jours de publication qui seront accordés pour les divers chantiers, le Canal SNE a de quoi occuper du monde un certain temps.

4- Emploi

4-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

4-1-1 Bilan CDD 2013

S. Geneté explique que la notification budgétaire d'emplois CDD est de 27.3 ETP et qu'au 31 mai il restait seulement cinquante mois, soit quatre ETP.

Cette enveloppe étant insuffisante, nous avons demandé 2,5 ETP supplémentaires en budget rectificatif n°1 lors de la réunion budgétaire du mois de mai et pour lesquels nous attendons la décision de redéploiement du siège.

Y. Lorin (CGT) estime que le niveau d'activité soutenu de l'Inrap permettrait d'établir tout un volant de contrats longs aux CDD que l'on emploie toute l'année.

I. Praud (CGT) pense que c'est une nécessité scientifique, administrative et sociale, et qu'il n'est pas possible de continuer à travailler comme ça.

P. Le Guen (SUD) souligne qu'il voit bien que l'administration fait en sorte qu'il n'y ait pas de coupures entre les contrats alors pourquoi ne pas faire d'emblée des contrats longs ?

S. Geneté prend l'exemple de l'opération d'Amiens pour laquelle de longs contrats ont été faits et au final l'opération est annulée. On ne peut pas toujours prolonger tous les agents en fonction du budget restant sur l'opération. On ne sait pas à l'avance qui nous allons pouvoir prolonger.

I. Praud (CGT) propose d'essayer de faire la demande au nouveau Directeur Général et pense que le gain serait collectif à faire de longs contrats.

S. Geneté explique que les consignes de l'ancien Directeur Général étaient claires mais peut-être auront nous à l'avenir une oreille plus attentive.

N. Gressier (CGT) ajoute qu'il n'y a pas de document concernant les administratifs.

S. Geneté va le transmettre le plus vite possible.

4-1-2 Besoins

S. Geneté explique que ce travail de détermination des besoins a été fait en collaboration avec les AST dans le cadre du plan de recrutement de cette année et en admettant que l'activité soit lissée sur l'année. La notification budgétaire est de 149 ETP à réaliser sur l'année or notre effectif constaté aujourd'hui est de 129 ETP, le besoin global annuel est donc de 20 ETP pour atteindre le budget.



P. Le Guen (Sud) demande si le tableau fourni présente un ordre de priorité ?

S. Geneté indique que c'est le cas.

I. Praud (CGT) pense que ce tableau n'a pas de valeur dans le cadre de la résorption de la précarité ?

S. Geneté confirme que ce n'est pas le cas, nous ne savons pas encore comment la DRH fera ses calculs et la répartition des ETP.

I. Praud (CGT) ajoute qu'il serait bon aussi de privilégier la promotion interne et se demande ce que signifie pour un poste la mention « susceptible d'être vacant » ?

S. Geneté explique qu'un agent qui quitterait son interrégion est susceptible de ne pas être remplacé, le poste quitté peut être fermé ou ré-ouvert dans une autre direction, il y a donc toujours un risque. Il précise que dans les trois prochains POA, il y aura plus de recrutement interne.

P. Le Guen (Sud) ne comprend pas le regroupement de certaines périodes chronologiques comme par exemple : histoire et protohistoire.

Y. Lorin (CGT) estime que beaucoup de besoins en spécialistes ne figurent pas dans cette liste et demande ce qu'il en est d'autres spécialités comme l'anthropologie ?

I. Praud (CGT) s'étonne que l'on ne priorise pas un agent qui bénéficie de sept années d'ancienneté. Il souhaite que soient valorisées les compétences que l'on a fait fructifier pendant des années quitte à ce que cela dépasse un peu le niveau supposé d'activité comme la géophysique ou le petit mobilier métallique par exemple.

S. Geneté explique que l'on vient d'intégrer une spécialiste à Passel, par mutation.

Y. Lorin (CGT) rappelle que pour la génération précédente, nous avons eu du mal à définir certains postes et faire valider certaines spécialités.

I. Praud (CGT) craint une fuite des compétences vers la concurrence. Il souhaite que ce tableau ne serve pas de référence concernant la détermination de nos besoins et que la DRH nous questionne le moment venu.

S. Geneté explique que dans le plan à venir nous faisons des demandes sur des chrono-compétences, cependant c'est la DRH qui déterminera la répartition technicien / responsable d'opération / spécialistes, nous n'auront pas la main sur ce point.

P. Le Guen (Sud) pour sa part regrette que l'on parle de postes et d'agents ciblés parce qu'ils sont appréciés de leurs collègues. Il souhaiterait un vrai travail de fond de la DST sur les profils et listes de compétences scientifiques. Il pense qu'il faudrait une volonté politique de la part de l'établissement et non des postes fléchés. Il considère qu'il appartient à la DST de cibler les besoins de l'établissement.

I. Praud (CGT) explique qu'il ne défend pas le copinage ou le clientélisme mais craint justement que certaines compétences scientifiques ne soient pas reconnues pour le prochain POA.

P. Le Guen (Sud) insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas de « bidouilles » en régions et rappelle que l'INRAP est un établissement public national, qui se doit de respecter les procédures équitables pour tous les agents ».

I. Praud (CGT) insiste sur le fait qu'il ne cible pas des personnes mais des compétences.

M. Talon pense qu'il y a peu de chances que certaines spécialités soient reconnues d'ici le prochain plan de recrutement.

I. Praud (CGT) ajoute que c'est pourquoi les directions interrégionales doivent porter ces compétences là à la connaissance de la DST.

I. Praud (CGT) demande comment est faite la répartition entre bases.

S. Geneté explique que la problématique de « place » est prépondérante. On préfère affecter sur Achicourt car il n'y a plus de place sur Villeneuve d'Ascq.

L. Sauvage explique qu'à l'issue de ce POA, nous arriverons également aux limites sur Achicourt.

I. Praud (CGT) demande ce qu'il en est de Soissons ?

R. Rougier informe que la rénovation n'est pas terminée, nous ne pouvons donc pas accueillir d'agents supplémentaires pour l'instant.

P. Le Guen (Sud) signale un vrai besoin en termes de DAO sur Soissons.

S. Geneté indique qu'un poste à temps complet a été ouvert sur Passel.

P. Le Guen (Sud) répond que cela ne suffit pas et que cette personne est déjà surbookée.

N. Gressier (CGT) rappelle qu'il n'y a qu'un seul technicien sur Passel.

R. Rougier explique que l'avenir de l'Oise est un peu nébuleux pour l'instant car il n'y a pas une grosse activité dans cette zone. Beaucoup d'agents de Passel cherchent à rejoindre Soissons. Aujourd'hui il reste 15 agents sur Passel, il s'agit du minimum pour pouvoir maintenir une base.

4-2 pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

4-2-1 Bilan CDD 2013

I. Praud (CGT) souhaite connaître le nombre d'ETP fonctionnels restant.

M. Talon annonce qu'il reste quatre fonctionnels dont une personne jusque fin août qui repart en DIR en septembre soit 3,9 ETP annuels.

M. Pintiau explique que nous sommes passé à 18.7 ETP CDI dont 11 viennent de Nord-Picardie et sont répartis sur l'année, il y a deux ETP CDI en moins et deux ETP CDD en plus. Les CDD du Canal SNE sont essentiellement des responsables d'opération, responsables de secteur et spécialistes pour effectuer le volume de post-fouille.

S. Geneté ajoute qu'un CDD fonctionnel est sur le Canal SNE jusque mi-juin, puis en DIR en juillet et août et qu'elle arrive en fin de contrat à cette date.

P. Le Guen (Sud) demande à ce que les cigles soient explicités sur les différents tableaux afin d'en faciliter la compréhension.

Y. Lorin (CGT) constate qu'entre 2012 et 2013 il y a 6000 j/h CDD en moins et souhaite savoir ce que font ces gens.

M. Talon explique que certains sont repartis en Rhône-Alpes-Auvergne et d'autres sur la LGV SEA ou en Champagne –Ardennes. La direction Grand Est Sud a besoin de monde ainsi que la direction Grand Est Nord. Les CDD ont donc plusieurs options.

5- Organisation du travail

5-1 Pour la DIR NP (Présidence : S. Geneté)

5-1-1 Définition des horaires collectifs de travail dans les centres archéologiques et les bureaux administratifs (pour avis)

S. Geneté explique que le point a été présenté lors de la précédente séance mais qu'à la demande de la CGT, il a été reporté. Il ajoute qu'il n'y a pas de modification par rapport à la dernière fois, qu'une réunion d'information s'est tenue avec les

organisations syndicales et qu'il en a discuté en réunion de service avec les agents. Il précise que les agents sont plutôt favorables.

I. Praud (CGT) demande pourquoi faut-il changer un système qui fonctionnait jusqu'à maintenant.

S. Geneté explique que ce système existait de fait avant le règlement intérieur, il souhaite continuer à l'appliquer et donc déroger aux horaires fixes par note de service, en attendant subsiste un moratoire.

P. Barbet (Sud) explique que l'on s'écarte de l'article 6 du décret de 2011.

S. Geneté précise que l'agent choisit ses horaires dans la plage et que c'est une souplesse totale.

I. Praud (CGT) souhaiterait ajouter un amendement stipulant la possibilité pour un agent de revenir à tout moment à l'horaire collectif.

S. Geneté explique que rien ne l'en empêche dans le texte.

Y. Lorin (CGT) ajoute que la souplesse est bien mise en avant mais sous l'autorité du responsable hiérarchique cet amendement évite que l'on impose un horaire à un agent.

S. Geneté précise qu'il n'y a aucune obligation.

P. Le Guen (Sud) est pour le principe de souplesse mais considère que le document tel qu'il est rédigé à ce jour comporte des contradictions et inexactitudes sur le plan de la loi. Il souhaite que ce document soit retravaillé en concertation avec les organisations syndicales afin de rédiger un texte commun.

S. Geneté ne comprend pas pourquoi ce document pose problème localement alors même que son principe a été validé en central, il engage P. Le Guen (Sud) à lui transmettre ses amendements. Il précise que la charte de gestion du temps figure pour information et non pour avis. Seuls les horaires sont soumis pour avis.

P. Le Guen (Sud) évoque l'article 6 concernant les plages horaire et y voit une contradiction avec le fait que chaque agent choisit quotidiennement ses horaires d'arrivée et de départ.

Y. Lorin (CGT) demande comment cela se passe lorsqu'un agent travail en dehors de sa résidence.

S. Geneté propose d'indiquer que cette note ne concerne pas le cadre des missions mais uniquement celui du travail en résidence d'affectation dans la direction de rattachement.

N. Gressier (CGT) ajoute qu'il faut remplacer « siège » à la page 3 soit « La présente note définit, dans ce cadre, les horaires des personnels travaillant dans les bureaux administratifs de la direction interrégionale Nord-Picardie ou dans les centres de recherche archéologique de l'interrégion auxquels ils sont rattachés ».

S. Geneté énonce les modifications :

- ajout au titre « Horaires des personnels travaillant dans les bureaux administratifs de la direction interrégionale Nord-Picardie ou dans les centres de recherche archéologique de l'interrégion **auxquels ils sont rattachés** »

- remplacer « siège » par « travaillant dans les bureaux administratifs de la direction interrégionale Nord-Picardie ou dans les centres de recherche archéologique de l'interrégion auxquels ils sont rattachés »

- ajout en bas de la page 3 « Ainsi, chaque agent choisi quotidiennement ses heures d'arrivée et de départ à l'intérieur des plages horaires ci-dessus compte tenu de la journée de travail et de la durée de sa pause méridienne. A tout moment l'agent peut revenir à l'horaire collectif prévu à l'article 54 du règlement intérieur »

- ajout page 4 au cas particuliers « Aucune mission spécifique ne nécessite l'application d'horaires **en dehors des plages fixées au I** ».

S. Geneté propose de voter les horaires (pages 3 et 4), et non la charte.

Quatre abstentions. Pour 0. Contre 0

S. Geneté souhaite savoir pourquoi ce vote compte tenu des modifications.

I. Praud (CGT) explique que c'est un mandat établi en assemblée interne à la CGT.

S. Geneté se demande pourquoi cela a fait l'objet d'un vote positif au siège.

P. Le Guen (Sud) considère positives les plages horaires et l'écoute de la direction sur les amendements mais aurait préféré une journée de concertation avec les organisations syndicales pour approfondir le texte et aurait souhaité être consulté pour avis sur la charte de gestion du temps.

S. Geneté invite tout de même P. Le Guen (Sud) à lui faire part de ses remarques s'il le souhaite.

5-1-2 Bilan 2012 des 75/25 (pour information)

S. Geneté a distribué un nouveau tableau corrigé car il y avait des erreurs sur une dizaine d'agents.

Il explique que globalement il y a 12 cas critiques. Ce sont soit des agents qui souhaitent exclusivement travailler à l'extérieur, soit des agents qui travaillaient sur le Canal SNE en début d'année et que l'on a affecté sur le terrain également à leur retour en DIR Nord-Picardie.

Après passage en revue de chaque cas il en conclut qu'il y a encore des efforts à faire pour certains.

6- Questions diverses

6-1 Complément au cahier des charges scientifique avec le SRA Nord-Pas-de-Calais

L. Sauvage a fait un mail ce matin aux agents à ce sujet.

I. Praud (CGT) n'a pas eu le temps de prendre connaissance de la documentation telle qu'elle est transmise, il pense qu'une synthèse serait préférable afin que le maximum d'agents en prenne connaissance. Il regrette qu'aucun calendrier ne soit engagé concernant une réunion sur ce nouveau protocole.

L. Sauvage met en avant une autre approche méthodologique car le document actuel est indigeste et sera probablement simplement survolé.

Il propose une première réunion avec l'ensemble des responsables d'opération et des personnes directement concernées par ce protocole sous forme de lecture commentée collective pouvant donner lieu à un débat. D'autres réunions pourraient suivre à l'issue de celle-ci. Les exigences de ce protocole sont caricaturales par rapport à notre activité. Il faut évaluer son impact en termes de jours-hommes sur notre activité.

N. Gressier (CGT) demande si ce texte est définitif.

S. Geneté explique que oui mais qu'il peut faire l'objet de modifications.

L. Sauvage ajoute que chaque opérateur a réagi et que le SRA souhaite avoir des échanges bilatéraux et non multilatéraux avec ceux-ci.

Il propose une réunion le 1^{er} juillet 2013 à 9h30.

6-2 Point sur les bases d'Amiens et Villeneuve d'Ascq

Amiens

S. Geneté explique que nous n'en sommes qu'à l'étude de faisabilité (programmation spatiale) réalisée par l'architecte Serge Koval et qui doit transmettre son rapport fin juin. Parallèlement, un groupe de travail composé d'agents opérationnels, de membres du CHSCT et d'agents fonctionnels a été constitué.

Une première réunion de présentation s'est tenue en présence de l'architecte. Des discussions ont eu lieu et celui-ci doit apporter des corrections au projet. Une deuxième réunion est prévue d'ici une semaine.

Une fois transmise au Service des Affaires Générales Immobilières celui-ci devra donner sa position sur cette étude. Un cahier des charges devrait être transmis aux promoteurs après l'été pour la recherche de nouveaux locaux. L'objectif est de consulter des agences immobilières susceptibles de nous proposer des locaux existant et pouvant convenir à notre activité. France Domaine sera également consulté et donnera son avis sur de la construction neuve. Les accès routiers et transports en communs sont privilégiés. La zone qui correspondrait le mieux serait la ZAC Jules Verne. La CCI propose des terrains disponibles qui pourraient convenir.

Notre bail arrivait à échéance en novembre 2013 mais la CCI accepte d'établir un bail précaire le temps qu'il faudra.

Villeneuve d'Ascq

I. Praud (CGT) demande ce qu'il en est du labo photos.

S. Geneté explique que sa localisation est envisagée sur Achicourt et que seule une commande de matériel adapté est envisagée.

I. Praud (CGT) demande s'il est possible d'avoir un abri vélo à Villeneuve d'Ascq.

S. Geneté en reparlera avec le siège mais l'ancien Directeur Général souhaitait que cela rentre dans le cadre du bilan carbone. Il va l'inscrire au budget de l'année prochaine.

I. Praud (CGT) demande s'il est possible d'envisager un aménagement de l'entrée de la base car cela présente mal.

S. Geneté fera une demande d'intervention d'un prestataire pour l'aménagement, il compte sur le volontariat pour l'entretien de cet éventuel aménagement.

Y. Lorin (CGT) évoque un problème concernant certaines fournitures (critériums, plaques photos).

S. Geneté explique que s'agissant d'un marché nous n'avons pas le choix des produits mais il ne faut pas hésiter à remonter les problèmes rencontrés à la gestionnaire des moyens.

La séance est close à 18h00.

La secrétaire
Parité administrative
Sandrine L'Aminot

Le secrétaire adjoint
Parité syndicale
N. Gressier

Les Présidents
Stéphane Geneté
Nord-Picardie

Marc Talon
Direction du Projet
Canal SNE

LEXIQUE

BSR	: Bilan Scientifique Régional
CCE	: Centre de Conservation et d'Etude
CCI	: Chambre de Commerce et d'Industrie
CIRA	: Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique
CSNE	: Canal Seine Nord Europe
DM1	: Décision Modificative n°1 (modif en + ou en - de la notification initiale)
DST	: Direction Scientifique et Technique
ETP	: Equivalent Temps Plein
ETPT	: Equivalent Temps Plein Travaillé
ETPO	: Equivalent Temps Plein Opérationnel (Effectif physique : nombre d'agent à une date donnée calculé par rapport à un bulletin de paye dans un organisme)
FNAP	: Fond National pour l'Archéologie Préventive
GIP	: Groupement d'Intérêt Public
J/H	: Jours / Hommes
Jrhs/Ha	: Jours / hommes par hectare
PAS	: Projet Annuel Scientifique
PESCRIT 1	: Prescription reçue, réponse faite à l'aménageur, contrat non signé
PESCRIT 2	: Prescription reçue, pas de réponse faite à l'aménageur
PTR	: Préparation / Terrain / Rapport
RAP	: Redevance d'Archéologie Préventive
RFO	: Rapport Final d'Opération
SAGI	: Service des Affaires Générales et Immobilières
SGA	: Système de Gestion de l'Activité
SRA	: Service Régional de l'Archéologie.
V N F	: Voies Navigables de France